



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Gestion du Territoire de Saint-Flour

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant permission de voirie

Commune de MOLEDES

Route Départementale n° 9 (Hors agglomération)

Mise en sécurité ancienne galerie d'exploitation minière

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015,

Vu l'arrêté n° 24-0860 du 9 avril 2024 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,

Vu la demande du BRGM concernant la mise en sécurité de l'ancienne galerie d'exploitation minière de Fournial 1,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Prescriptions techniques

Le bénéficiaire est autorisé à procéder aux travaux de reconstruction de l'ouvrage situé sur la RD9 au PR 10+430 selon les prescriptions suivantes et conformément au plan joint :

- **Pose ouvrage préfabriqué en Béton Armé type CM2 Matière de diamètre 2.50 m**
- **Remblaiement technique de l'ouvrage avec reconstitution du corps de chaussée avec 30 cm de GNT 0/60, 15 cm de GNT 0/31.5 et 8 cm de Graves Emulsion ou Graves Bitume classe 3 + enduit superficiel classe 2. L'objectif de densification est q4 pour le remblaiement technique, q3 pour les graves 0/60 et 0/31.5 et q2 pour les GE ou GB3**

ARTICLE 2 : Validité et renouvellement de l'autorisation

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

ARTICLE 3 : Signalisation du chantier.

Le bénéficiaire aura à sa charge la signalisation réglementaire de son chantier. Il sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 : Début d'exécution des travaux – Constat préalable des lieux

L'intervenant préalablement au début d'exécution des travaux peut solliciter auprès du Département un constat contradictoire de l'état des lieux du domaine public routier. En l'absence de ce constat, la chaussée et ses dépendances sont réputées être en bon état.

ARTICLE 5 : Fin des travaux

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques, et plus généralement en cas de désordre constaté sur le domaine public routier imputable aux travaux autorisés, l'intervenant doit procéder aux réparations. En cas de carence, le Département procède ou fait procéder d'office aux travaux nécessaires aux frais et risques de l'intervenant.

L'intervenant doit entretenir en bon état les ouvrages implantés sur le domaine public.

ARTICLE 6 : Responsabilité

L'autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis du Département que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation des travaux ou de l'installation des biens mobiliers.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Plus généralement, l'obtention du présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de demander toute autre autorisation ou de procéder à toute autre formalité prévue par les lois et règlements.

ARTICLE 7 : Délais de recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 8 : Ampliation

L'exécution du présent arrêté sera publiée sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Maire de Molèdes
- M. le Directeur du BRGM

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

A Aurillac le

19 JUIL. 2024

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
L'Adjoint du Directeur des Mobilités



Didier ROUX

Sandrine Lheureux

De: Michel Delmas <MDelmas@cantal.fr>
Envoyé: vendredi 5 janvier 2024 10:55
À: Piat Christophe
Cc: Pauline Brousse; Jean-Claude Tournier; Julien MENIER
Objet: RE: Demande autorisation _ Travaux de MES de l'ouvrage n°1 de la mine de Fournial

J'ai oublié de vous répondre pour la chaussée.

S'agissant d'une chaussée sur un réseau secondaire, la chaussée actuelle n'est pas en enrobé. De fait je préconise de reconstituer le corps de chaussée suivant :

- 30 cm GNT 0/60
- 15 cm GNT 0/31⁵
- 8 cm GB3 ou GE
- Enduit type ESU2

Cordialement



Michel DELMAS
Directeur Investissement et Programmation (DIP)
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
tél. : 04 71 46 22 11 / gsm : 06 48 20 81 44
mdelmas@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.

De : Michel Delmas
Envoyé : vendredi 5 janvier 2024 10:44
À : 'Piat Christophe' <c.piat@brgm.fr>
Cc : Pauline Brousse <PBrousse@cantal.fr>; Jean-Claude Tournier <JCTournier@cantal.fr>; Julien MENIER <j.menier@boas-services.fr>
Objet : RE: Demande autorisation _ Travaux de MES de l'ouvrage n°1 de la mine de Fournial

Bonjour,

Je vous présente également mes meilleurs vœux en ce début 2024.

Vous trouverez ci-joint l'autorisation de travaux dûment complétée.

Dès qu'il sera établi, merci de nous transmettre le projet de renforcement ou de remplacement de cet ouvrage car il s'agit de travaux d'ampleur qui vont affecter la route départementale. Aussi, dans le cadre de ces travaux, une permission de voirie doit être établie. Elle sera instruite par l'agence de Saint-Flour.

De même, si les travaux nécessitent une fermeture à la circulation, un arrêté devra être pris par le Département.

Vous pouvez obtenir les différents modèles auprès de M. TOURNIER.



Michel DELMAS
Directeur Investissement et Programmation (DIP)
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
tél : 04 71 46 22 11 / gsm : 06 48 20 81 44
mdelmas@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire.

De : Piat Christophe <c.piat@brgm.fr>
Envoyé : jeudi 4 janvier 2024 14:41
À : Michel Delmas <MDelmas@cantal.fr>
Cc : Pauline Brousse <PBrousse@cantal.fr>; Jean-Claude Tournier <JCTournier@cantal.fr>; Julien MENIER <j.menier@boas-services.fr>
Objet : Demande autorisation _ Travaux de MES de l'ouvrage n°1 de la mine de Fournial

Bonjour M. Delmas,

Une nouvelle année commence, je vous souhaite donc mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour 2024.

Vous trouverez ci-joint, une demande d'autorisation pour la réalisation des travaux de confortement de l'ouvrage n°1 de la mine de Fournial que je vous serai reconnaissant de me retourner, s'il vous plait, complétée et signée.

Aussi, je voudrais avoir vos recommandations pour la reprise des enrobés sur cette portion de la RD-9.

Je reste à votre entière disposition pour tout autre renseignement.

Bien cordialement,

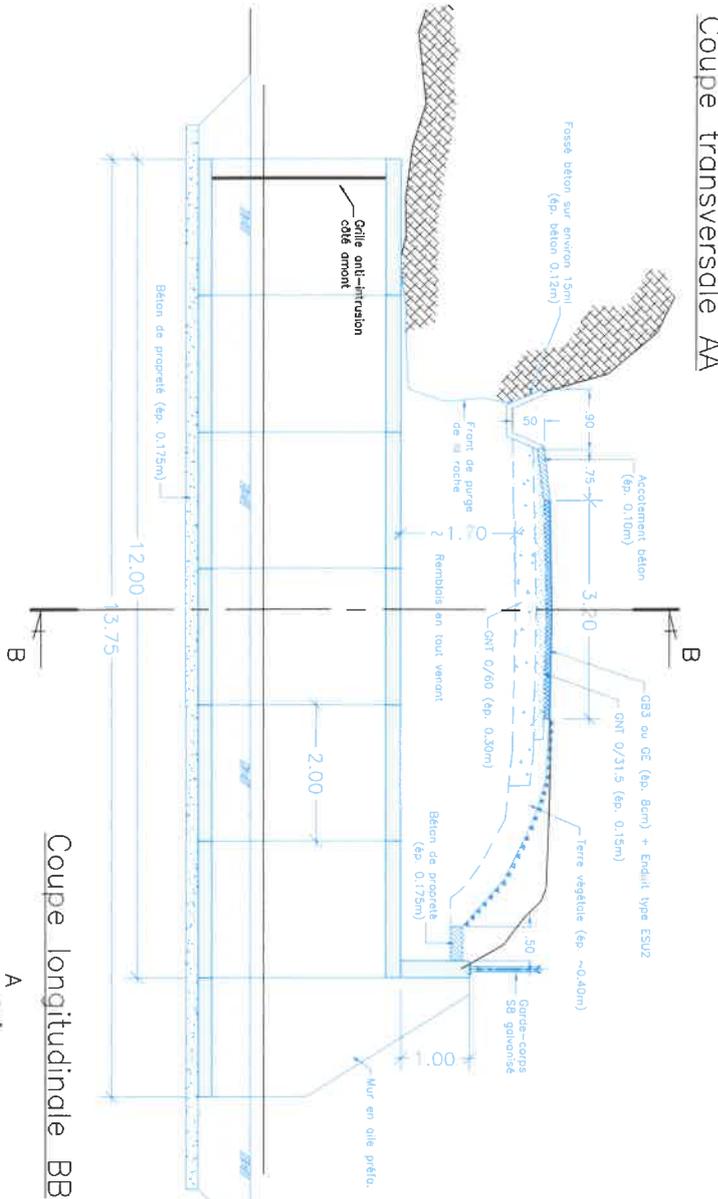


Christophe PIAT
DRP/DPSM/UTAM Centre-Ouest

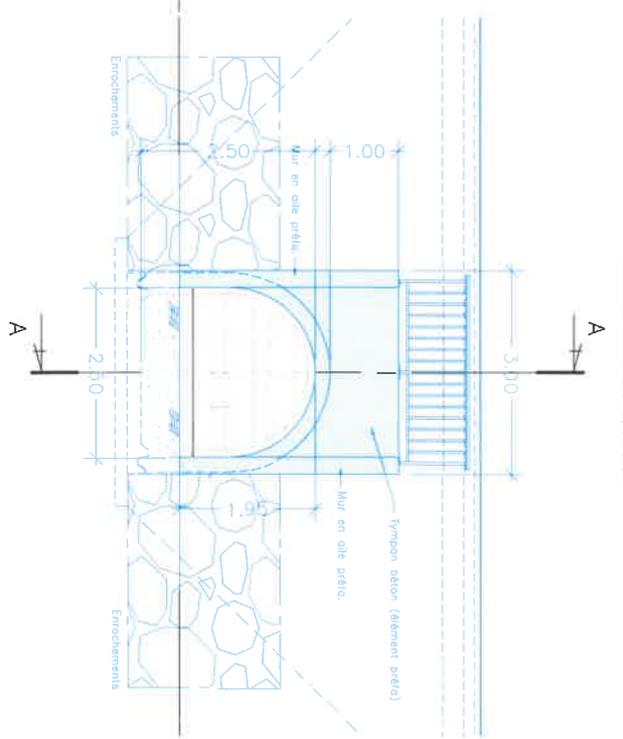
3 av. Claude-Guillemin - BP 36009 - 45060 ORLÉANS Cedex 2
Bureau : 02 38 64 38 48 / Portable : 07 85 86 64 79 / c.piat@brgm.fr
BRGM - SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL / www.brgm.fr



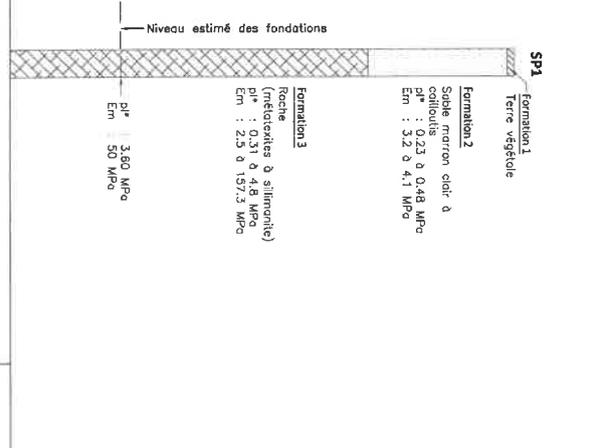
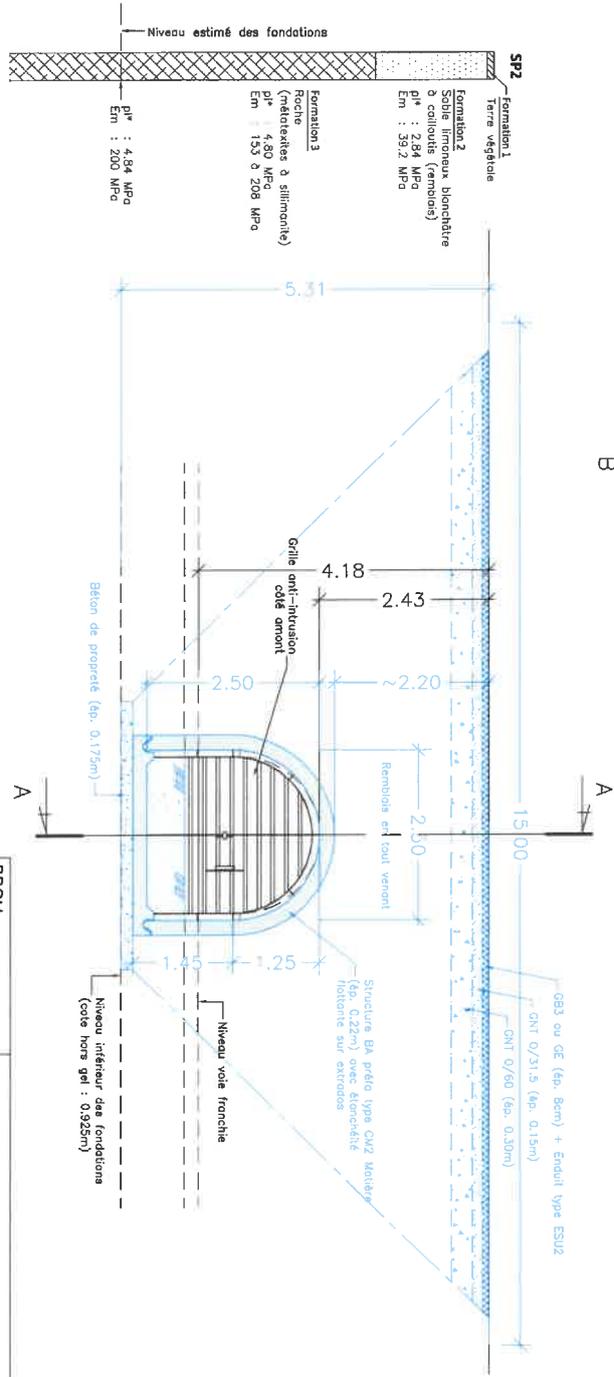
Coupe transversale AA



Élévation dval



Coupe longitudinale BB



BRGM	TRAVAUX DE MISE EN SECURITE	Plan F1-01
Date: janvier 2024	DCE - Principe des travaux	Indice A
BOAS	FURNIAL 1 - Reconstruction de l'ouvrage	Ech. 1/75

Sandrine Lheureux

De: Michel Delmas <MDelmas@cantal.fr>
Envoyé: lundi 15 juillet 2024 17:19
À: Jean-Claude Tournier
Cc: Philippe Fabregue
Objet: RE: Validation de documents - Panneaux et Signalisation de Chantier - Chantier des mines de Fournial 1

Bonsoir,

Le plan transmis a bien pris en compte les observations formulées
Au moment du Projet, donc OK ! pour moi



Michel DELMAS
Directeur Investissement et Programmation (DIP)
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
tél. : 04 71 46 22 11 / gsm : 06 48 20 81 44
mdelmas@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.

De : Jean-Claude Tournier <JCTournier@cantal.fr>
Envoyé : lundi 15 juillet 2024 15:40
À : Michel Delmas <MDelmas@cantal.fr>
Cc : Philippe Fabregue <PFabregue@cantal.fr>
Objet : RE: Validation de documents - Panneaux et Signalisation de Chantier - Chantier des mines de Fournial 1

Bonjour Michel,

Je t'ai mis en copie de ma réponse sur le plan de déviation.
Les travaux sont prévus du 5 Août au 13 septembre 2024.

Je te renvoie également mon mail du 26 juin demandant ton avis sur les plans de l'ouvrage en vue de l'établissement de la permission de voirie correspondante.



Jean-Claude **TOURNIER**
Coordonnateur Territorial St Flour
Mission Coordination St Flour
Direction Gestion du Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 60 69 87 / 06 79 07 14 75
jctournier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

De : Michel Delmas <MDelmas@cantal.fr>
Envoyé : mercredi 10 juillet 2024 12:10
À : Jean-Claude Tournier <JCTournier@cantal.fr>
Cc : Philippe Fabregue <PFabregue@cantal.fr>
Objet : TR: Validation de documents - Panneaux et Signalisation de Chantier - Chantier des mines de Fournial 1

Bonjour,

Je te laisse prendre la main.

Sais-tu quand sont prévus les travaux ?



Michel **DELMAS**
Directeur Investissement et Programmation (DIP)
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
tél. : 04 71 46 22 11 / *gsm* : 06 48 20 81 44
mdelmas@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

De : Maxine Kruszyk <maxine.kruszyk@auglans.fr>
Envoyé : mercredi 10 juillet 2024 12:02
À : Julien MENIER <j.menier@boas-services.fr>; Mairie MOLEDES <moledes.mairie@wanadoo.fr>; Jean-Claude Tournier <JCTournier@cantal.fr>; Michel Delmas <MDelmas@cantal.fr>
Cc : Dietz Michel <m.dietz@brgm.fr>; Piat Christophe <c.piat@brgm.fr>; Etienne Pelat <etienne.pelat@auglans.fr>; Betrancourt Vincent <v.betrancourt@brgm.fr>
Objet : RE: Validation de documents - Panneaux et Signalisation de Chantier - Chantier des mines de Fournial 1

Re bonjour,

Voici les modifications apportées suites aux remarques de Monsieur MENIER.

Dans l'attente de la validation de la mairie de Molèdes et du département du Cantal,
Bonne réception.

Cordialement,

**Maxine KRUSZYK**

Apprentie Conductrice de travaux

07 69 97 44 69

maxine.kruszyk@auglans.fr**MILLAU SIÈGE SOCIAL**137 rue des Pradal
ZA Millau Viaduc B
422
12100 Millau
05 65 61 08 33**LUNEL AGENCE SUD**50 Chemin de la
Grande Liquine
34400 Lunel**CAPENS AGENCE SUD-OUEST**11 rue des Vieilles
Vignes
31410 CAPENSwww.auglans.fr

L'EXPERTISE DE L'OUVRAGE DEPUIS 1927

**De :** Julien MENIER <j.menier@boas-services.fr>**Envoyé :** mercredi 10 juillet 2024 10:27**À :** Maxine Kruszyk <maxine.kruszyk@auglans.fr>; moledes.mairie@wanadoo.fr; jctournier@cantal.fr; mdelmas@cantal.fr**Cc :** Dietz Michel <m.dietz@brgm.fr>; Piat Christophe <c.piat@brgm.fr>; Etienne Pelat <etienne.pelat@auglans.fr>; Betrancourt Vincent <v.betrancourt@brgm.fr>**Objet :** Re: Validation de documents - Panneaux et Signalisation de Chantier - Chantier des mines de Fournial 1

Bonjour

Le plan de signalisation me convient dans l'ensemble.

Je souhaiterai en revanche :

- ajouter sur les panneaux disposés en amont du chantier, la distance jusqu'à la coupure (exemple : "RD 9 coupée à XX kms")
- ajouter un panneau indiquant le sens de la déviation sur l'embranchement principal au centre de Molèdes pour rediriger les usagers dans la bonne direction



Je laisse par ailleurs le soin à la mairie de Molèdes et au département du Cantal de valider ce plan.

Bien à vous

Julien MENIER

BOAS - 1 avenue Général Leclerc 38540 HEYRIEUX
0478491355 | +33624762325

Le mer. 10 juil. 2024 à 08:31, Maxine Kruszyk <maxine.kruszyk@auglans.fr> a écrit :

Bonjour Monsieur,

Merci pour votre retour. En effet, il y a eu un problème lors du passage en PDF du fichier.

Veuillez trouver ci-joint le document corrigé.

Dans l'attente de votre retour.

Bonne réception,

Cordialement.



Maxine KRUSZYK
Apprentie Conductrice de travaux

07 69 97 44 69

maxine.kruszyk@auglans.fr

MILLAU SIÈGE SOCIAL
137 rue des Pradals
ZA Millau Viaduc BP 422
12100 Millau
05 65 61 08 33

LUNEL AGENCE SUD
50 Chemin de la Grande Liq
34400 Lunel

**CAPENS AGENCE SUD-
OUEST**
11 rue des Vieilles Vignes
31410 CAPENS

www.auglans.fr



L'EXPERTISE DE L'OUVRAGE DEPUIS 1927



De : Dietz Michel <m.dietz@brgm.fr>

Envoyé : mardi 9 juillet 2024 18:38

À : Maxine Kruszyk <maxine.kruszyk@auglans.fr>

Cc : Piat Christophe <c.piat@brgm.fr>; Etienne Pelat <etienne.pelat@auglans.fr>; Betrancourt Vincent <v.betrancourt@brgm.fr>; j.menier@boas-services.fr

Objet : RE: Validation de documents - Panneaux et Signalisation de Chantier - Chantier des mines de Fournial 1

Bonsoir,

Je pense qu'il y a un petit soucis avec le plan de la déviation :

1. Le tracé de la déviation est décalé par rapport au tracé de la route ;
2. Les flèches des panneaux de déviation ne pointent pas vers le bon endroit.

Bien cordialement



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Michel DIETZ

BRGM - DPSM / UTAM Centre-Ouest

3 av. Claude-Guillemin - BP 36009 - 45060 ORLÉANS Cedex 2

Tél : 02 38 64 34 24 / 06 10 29 21 70 / m.dietz@brgm.fr

BRGM - SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL / www.brgm.fr



APRÈS-MINE
OPÉRATIONNELLE

De : Maxine Kruszyk <maxine.kruszyk@auglans.fr>

Envoyé : mardi 9 juillet 2024 18:20

À : j.menier@boas-services.fr

Cc : Piat Christophe <c.piat@brgm.fr>; Dietz Michel <m.dietz@brgm.fr>; moledes.mairie@wanadoo.fr; thierry.brun991@orange.fr; Etienne Pelat <etienne.pelat@auglans.fr>

Objet : Validation de documents - Panneaux et Signalisation de Chantier - Chantier des mines de Fournial 1

Bonjour,

Veillez trouver ci-joints le plan de signalisation du chantier pour les travaux de Fournial 1 ainsi que le visuel des panneaux de signalisation routière que nous souhaitons commander.

Dans l'attente de votre validation,

Bonne réception.

Cordialement,



Maxine KRUSZYK
Apprentie Conductrice de travaux

07 69 97 44 69

maxine.kruszyk@auglans.fr

MILLAU SIÈGE SOCIAL
137 rue des Pradals
ZA Millau Viaduc BP 422
12100 Millau
05 65 61 08 33

LUNEL AGENCE SUD
50 Chemin de la Grande Liq
34400 Lunel

**CAPENS AGENCE SUD-
OUEST**
11 rue des Vieilles Vignes
31410 CAPENS